



Monsieur Gérard DAVID
Président de l'Association Dassault Passion
78, quai Marcel Dassault
Cedex 300
92552 Saint-Cloud Cedex

Alençon, le 11 janvier 2010.

Monsieur le Président,

Je viens d'être informé de la consultation sur le site Internet de Dassault Passion du compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 10 décembre 2009 auquel vous m'aviez « invité ».

Ce compte rendu, très loin de refléter l'exactitude de nos entretiens, et notamment mes propos, laisse planer un doute quant à l'acquisition et la régularité administrative des formalités relatives au vol du Flamant F-AZDD entre Villeneuve sur Lot et Alençon.

Ce procédé est indigne du prestigieux support dont vous disposez et pour lequel l'Amicale Alençonnaise des Avions Anciens s'attache depuis 1984 à préserver l'image de génie aéronautique.

Je réitère donc mon **affirmation de conformité administrative de ce convoyage** ainsi que d'acquisition du F-AZDD et vous demande :

- **le retrait immédiat du site web, en sa forme, du compte rendu du CA du 10.12.2009 (fichier référencé PV-CA101209V2.PDF)**
- **à nouveau, la notification des motifs exacts de mon exclusion personnelle de l'association Dassault Passion**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments cordiaux.

Le Président,
Alain Odolant